



Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

➔ Synthèse de travail du groupe n° 2 du “Grenelle Environnement”

La diversité biologique est celle des formes du vivant, aux niveaux macroscopique et microscopique ou microbien. Sa perte est effective et reconnue scientifiquement depuis plusieurs années.

Le groupe II souligne la nécessité actuelle de partager cette connaissance et d’informer l’opinion sur ses enjeux. La France et l’Union européenne s’engagent à mettre en œuvre un cadre institutionnel cohérent qui doit permettre de stopper la perte de biodiversité d’ici 2010. Cette initiative concerne corrélativement les ressources naturelles et contribue à fonder une solidarité environnementale à l’échelle mondiale.

Stopper partout la perte de biodiversité

Afin de préserver la biodiversité, il est proposé de construire une “trame verte” nationale. Il s’agirait d’un “tissu du vivant du territoire”, par la mise en continuité des différents espaces naturels sur le territoire national.

- ❑ Elle est conçue comme un outil décentralisé d’aménagement durable du territoire, qui préserve la biodiversité ordinaire.
- ❑ Dans les collectivités de l’outre-mer, l’activité minière pourrait devenir exemplaire dans les cinq ans, en intégrant les modalités de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.
- ❑ Afin de parvenir à un bon état écologique généralisé, il est proposé de réduire de façon drastique les pollutions diffuses, et de rétablir la circulation des espèces migrantes de poissons dans les cours d’eau.
- ❑ L’exploitation de la mer est envisagée en fonction d’une gestion systémique, qui prendrait en compte les équilibres entre les différentes espèces et leurs rythmes de reproduction, afin d’harmoniser la pêche et les rythmes des écosystèmes marins et littoraux.



- ❑ La protection de la biodiversité forestière fait l'objet d'une réflexion intégrant la filière du bois, et qui favoriserait l'utilisation du bois d'origine locale.
- ❑ La filière agricole est encouragée à développer une agriculture à la fois écologique et productive.
- ❑ Les patrimoines naturels et les espèces les plus remarquables et les plus menacés devraient faire l'objet d'un effort accru de protection.

Organiser l'action en faveur de la biodiversité

- ❑ La préservation de la biodiversité pourrait faire l'objet d'une politique nationale, qui soit intégrée aux politiques territoriales.
- ❑ Il est envisagé que la biodiversité et ses enjeux fassent l'objet d'études et de rapports en direction des élus. De nouvelles mesures seront envisagées pour promouvoir sa préservation.

Au niveau européen et international

- ❑ La présidence française de l'Union européenne pourrait être l'occasion de proposer une politique européenne ambitieuse en matière de biodiversité.
- ❑ Au niveau international, le soutien à la création de "l'initiative de mobilisation internationale de l'expertise scientifique pour la biodiversité" (IMOSEB) est mis en avant.

Des programmes d'action, en appui sur les connaissances scientifiques et les institutions, devraient avoir pour objectif d'enrayer la crise de la biodiversité.

➔ Principes et mesures énoncés

La France s'engage à enrayer la perte de biodiversité.

- ❑ Pour cela, une "trame verte" reliant les espaces naturels favorisera la circulation des plantes et des animaux. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons.
- ❑ La trame verte est un projet qui implique aussi bien l'État que les collectivités et les acteurs de terrain. Les ruptures de la trame font l'objet d'un recensement, afin de commencer à en élaborer les continuités.

Au collège comme dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, chaque membre de la communauté éducative peut s'investir dans le "Grenelle Environnement à l'École".